

L'écho de Montailleux

Bulletin communal de Présilly - numéro 75 - janvier 2017



Sommaire

L'édito

L'édito	2
La vie municipale	3-8
Compte-rendu des conseils municipaux	3-4
Subventions	5
Travaux	6
Les Prési'Loups	7
Frontaliers / Résidents	7
Des nouvelles de l'APE	8
RécréA - Inscriptions	8
In Memoriam	9
Méli-mélo	9
Sapeurs-pompiers	10-11
L'intercommunalité	12-13
Maison du Salève - Programme	12
CCG	13
L'ARC	13
Santé – Social	14
Pénurie médicale	14
Vie associative	15-17
Groupes de marcheurs	15
Concours de sapins 2017	15
ASFG	16
MJC Viry	17
Ça s'est passé à Présilly	18-20
Bientôt à Présilly	20
Mémoires de Présilly	21-23
État-civil	24
Infos pratiques	24

Chères Présilliennes, Chers Présilliens,

L'année 2016 a malheureusement encore été marquée par des attentats sur notre territoire, les pays voisins n'étant également pas épargnés. Nous devons nous habituer à vivre autrement, avec une certaine vigilance, mais sans tomber dans le piège des amalgames ni se laisser abattre par l'appréhension qui pourrait nous guetter au quotidien.

À nouveau, je remercie les forces de l'ordre qui oeuvrent jour et nuit pour notre sécurité.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer la mutualisation des services de la police municipale de Saint-Julien-en-Genevois. Une convention a en effet été signée par les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly, permettant aux agents d'intervenir dans nos communes. Cette police patrouillera à la demande dans notre village dans un but de sécurisation, prévention et, si nécessaire, de répression.

Dans le domaine de l'urbanisme, la phase d'enquête publique concernant notre PLU est maintenant terminée. L'ensemble du projet devrait être finalisé au début du printemps.

La construction de notre four à pain sur la place de la Halle (qui se fait attendre...) devrait débiter d'ici fin janvier ; le four pourrait être opérationnel avant l'été. Sa présence nous permettra sans aucun doute de partager d'agréables moments de convivialité.

Les études relatives à la sécurisation des routes du Petit Châble et du Moulin ainsi qu'à la réfection des réseaux secs et humides, ont été entreprises. Une réunion publique par quartier sera organisée pour la présentation du projet final.

Avant de vous laisser découvrir ce nouveau numéro de L'Echo de Montailloux, je tenais à rendre hommage à Madame Fernande Pillet qui nous a quittés le 29 décembre dernier. Née en janvier 1917, elle était la doyenne de Présilly et s'est éteinte à quelques jours de son 100ème anniversaire. Je présente toutes mes condoléances à sa famille.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2017, pleine de bonheur, et une excellente santé !

Bien amicalement

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

Compte-rendu des conseils municipaux

Administration

Mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017

À compter du 1^{er} janvier 2017, la Commune met en place un nouveau régime indemnitaire pour ses agents afin de s'adapter à l'évolution du cadre législatif. Le RIFSEEP (pour "Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel") doit fusionner la plupart des primes attribuées aux agents publics au sein de l'ensemble des administrations.

Désormais le « treizième mois » sera intégré à la rémunération mensuelle et un complément de revenu va être mis en place. Ce complément sera attribué aux agents municipaux en fonction de leurs résultats professionnels. La Commune entend ainsi encourager l'efficacité de ses agents et récompenser les efforts déployés par les équipes municipales.

Bâtiment

Détermination de l'avenir du local communal au sein du programme immobilier route du Bé D'lè

Suite à l'abandon du projet d'auberge communale par le Conseil, il a été décidé de remettre l'espace qui était attribué à la Commune pour la réalisation de ce local à Haute Savoie Habitat, afin que l'organisme puisse proposer deux logements sociaux supplémentaires. Cela permet à la Commune de confirmer sa participation à l'effort en matière de construction de logements sociaux.

Autorisation des travaux d'amélioration thermique

Un audit énergétique a été commandé afin d'évaluer l'efficacité thermique des fenêtres et portes de la Mairie. Au vu des résultats, très insatisfaisants, le Conseil a décidé d'autoriser la rénovation de l'ensemble des fenêtres de la Mairie. Ce chantier devrait débuter début 2017 et permettre d'améliorer le confort des agents et des usagers tout en réduisant considérablement la consommation de combustible pour le chauffage des bâtiments.

Finances

Subvention TEPCV

La Communauté de Communes a reçu le Label "Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte". Cette distinction lui permet d'obtenir près de 2 millions d'euros de subventions pour financer des projets liés au développement durable.

Pour la commune de Présilly, 8'500 euros ont été attribués pour l'achat d'un véhicule électrique par la Commune. Une subvention de 9'500€ a également été attribuée pour le remplacement des fenêtres de la Mairie.

Attribution fond de concours micro-crèche

Pour mémoire, une compensation, sous forme de subvention, d'un montant de 20'000€ avait été accordée par le Conseil Municipal au bénéfice de la Communauté de Communes afin de soutenir l'implantation de la nouvelle micro-crèche à Présilly. Un fond de concours à hauteur de cette somme a été attribué par le Conseil; il permettra de contribuer à l'aménagement du nouveau bâtiment.

Urbanisme

Le Syndicat mixte du Salève a sollicité la commune de Présilly pour l'installation de son futur local sur le territoire de la Commune. Le Conseil a donc décidé d'autoriser la vente d'une parcelle située à proximité du hangar technique au sein de la ZAC des Grands Prés. Une parcelle de 600m² va être vendue au Syndicat mixte du Salève pour la somme de 12'000€.

Compte-rendu des conseils municipaux

Travaux

Projet de réhabilitation route du Petit Châble

Le Conseil Municipal a décidé de lancer la phase d'étude visant à terme à rénover complètement l'ensemble de la route du Petit Châble et par extension celle du Moulin. Après la réhabilitation réussie du Chef-lieu, le Conseil estime qu'il est essentiel de s'attaquer au deuxième lieu de vie du village et de rénover complètement cet axe qui voit la circulation motorisée et piétonne s'intensifier.

Le projet vise à permettre une meilleure circulation des piétons et des cycles, une limitation de la vitesse dans le village ainsi qu'un embellissement de l'ensemble de la voirie.

Sécurité

Achat de 2 radars pédagogiques

Afin de lutter contre les incivilités routières et limiter les risques d'accident, le Conseil Municipal a décidé l'achat de deux nouveaux radars pédagogiques. Ces nouvelles acquisitions permettront de porter à 3 le nombre de radars sur l'ensemble de la Commune, contribuant à rappeler aux automobilistes les limitations de vitesse en vigueur.

Intercommunalité

Modification des statuts de la CCG

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRE, les Communautés de Communes doivent récupérer la compétence de la gestion des zones économiques. Le Conseil a donc dû délibérer pour autoriser la Communauté de Communes à prendre à terme la responsabilité de la gestion et de l'aménagement des zones économiques du territoire de la Communauté de Communes. Cela concerne, pour notre Commune, l'aménagement et l'entretien de la ZAC des Grands Prés.

Nombre d'enfants au SIVU

Comme l'année dernière, la répartition des enfants au SIVU continue d'évoluer avec de plus en plus d'enfants en provenance de Présilly. Leur nombre est ainsi passé de 22% l'an dernier à 26.5% pour cette année. Cette évolution impacte naturellement la participation financière de la Commune.

Police pluricommunale

Plusieurs communes de la Communauté de Communes se sont regroupées autour de Saint-Julien pour créer une police pluricommunale. Les communes de Beaumont, Neydens, Archamps, Saint-Julien, Présilly et Feigères vont donc soutenir le développement d'une force de police qui pourra être amenée à exercer diverses missions au sein des différentes communes. Ces missions vont du constat, à la répression des incivilités ou encore la sécurisation des animations.

CAUE CCG

La Communauté de Communes et le CAUE 74 vont signer une convention pour permettre au CAUE de soutenir les différentes communes du territoire en matière d'urbanisme. Le CAUE va mettre à la disposition des communes qui le souhaitent des vacations pendant lesquelles des architectes-conseil viendront en Mairie pour appuyer les élus. Ces architectes permettront également d'éclairer plus facilement les administrés sur leurs demandes en matière de construction.

Subventions aux associations

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
Union Sportive du Châble-Beaumont	600 €	Chorale du Châble	200 €
Harmonie de Saint-Julien	150 €	Alzheimer 74	100 €
Tennis-Club du Châble	150 €	Association des accidentés de la vie	100 €
Les Bals Musette	100 €	Préd'Zouille	300 €
Montailloux VTT Club	100 €	La Salévienne	300 €
Vélo-Club de Saint-Julien	400 €	Bibliothèque du Châble	250 €
Club de gym du Genevois	150 €	Souvenir Français	50 €
Folka	100 €	Les Aînés de Montailloux	300 €
VMEH	100 €	Amicale des Ombelles	100 €
Amicale des donateurs de sang	100 €	UDCAFN	100 €
Arc-en-Ciel du Genevois	300 €	Centre Léon Bérard	100 €
Association de lutte contre la faim dans l'agglomération annemassienne	200 €	Association des parents d'élèves de l'école Beaupré	1'000 €
Association départementale de sécurité civile	100 €	Banque alimentaire	100 €
Association du foyer de ski de fond du Salève	100 €	Terroir en culture	300 €
Louveterie France	50 €	MJC Viry	3'000 €

TRAVAUX



Des services techniques écologiques...

Nous avons fait l'acquisition d'un véhicule électrique qui remplace le Renault KANGOO, âgé de 13 ans.

Ce fourgon électrique, de marque NISSAN ZÉRO ÉMISSION NV200, est rechargeable en 4 heures sur une prise 230 volts domestique, lui octroyant une autonomie de 170 km. Les batteries sont garanties 5 ans.

Le prix de ce véhicule était de 19'500€, mais avec le bonus écologique octroyé par la Ministre de l'écologie, il nous est revenu à 11'000€.

Stabilisation du terrain route du Bé d'Lè

Les travaux de renforcement de la butte à côté du parking sont en voie d'achèvement.

La longrine en béton est terminée : 21 réservations ont été prévues lors du coulage de celle-ci pour forer des trous de 30 mètres de profondeur suivant l'angle de 40 degrés permettant d'insérer des tirants scellés dans la mollasse; d'abord tendus à 30 tonnes, ils sont passés à 50 tonnes de tension trois semaines plus tard, soit vers la mi-janvier.

Après achèvement de tous ces travaux, la construction pourra débuter.



Relooking du parvis de la Mairie

Cet automne des travaux ont été réalisés devant l'entrée de la Mairie, offrant ainsi une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

À cette occasion, un canal avec grille de récupération pour l'eau de pluie a été installé à 1 m des murs, afin de parer aux infiltrations d'eau qui endommageaient le sous-sol.

Micro-crèche les Présiloups



Inaugurée le 14 octobre dernier, la micro-crèche de Présilly a accueilli ses premiers "petits loups" le 28 septembre 2016, au lieu dit "Le Plat".

La structure est administrée par le service "Petite enfance" de la CCG.



Elle dispose d'une autorisation de 10 places + 1 place supplémentaire (les 10% autorisés réglementairement) et 4 places du fait des accueils en temps partiels. À l'heure actuelle, les familles de Présilly sont représentées en majorité, puisque 8 enfants y sont inscrits. Viennent ensuite 5 enfants de Beaumont, 1 de Feigères et 1 de Viry.



Juliette Barbier
(CCG Petite Enfance)
Nicolas Duperret
(Maire de Présilly)
et Laurent Dupain
(1er adjoint)



La salle de repos



La salle de toilette

Frontaliers et résidents secondaires/principaux : petit rappel...

- Tout frontalière, qu'il soit au bénéfice d'un permis G ou de nationalité suisse, doit se faire recenser auprès de sa commune !
 - Il suffit de passer en Mairie pour remplir le formulaire adéquat.

Cette déclaration est essentielle car elle permet à votre commune de recevoir sa part des fonds frontaliers provenant de la rétrocession faite par la Suisse à la France sur le montant total des impôts qu'elle a prélevés aux travailleurs frontaliers.

Les sommes ainsi perçues par votre commune contribueront à l'entretien des infrastructures utilisées par tous les Présilliens.
 - Il vous faudra également déclarer vos revenus en France chaque année (même si vous n'y êtes pas imposé).
 - Et n'oubliez pas de veiller à ce que l'adresse figurant sur votre permis soit à jour (en cas de déménagement, signalez votre changement d'adresse à l'Office Cantonal de la Population, avant le 30 juin)
- Toute personne suisse ou binationale résidant à titre principal en France doit se faire recenser auprès de sa commune (également pour le retour des fonds frontaliers, comme précisé au point ci-dessus) et déclarer ses revenus en France chaque année ! (même si elle n'y est pas imposée)

Attention :

Toute personne habitant une résidence secondaire à l'année est en réalité un résident principal et, à ce titre, doit régulariser sa situation !!!

Pour plus d'informations sur les démarches à effectuer, vous pouvez contacter :

- La Mairie de Présilly (04 50 04 42 50 ou mairie@presilly.fr)
- Le Groupement Transfrontalier Européen (www.frontalier.org)
- Le Centre des Finances Publiques d'Annemasse (04 50 43 91 50 ou sip.annemasse@dgfip.finances.gouv.fr)

Quoi de neuf à l'APE de Beupré ?

Un nouveau bureau !

Le nouveau bureau de l'APE a pris ses fonctions le 27 septembre 2016, suite à l'Assemblée Générale de l'association. Nous souhaitons la bienvenue à Marlène Favre qui fait son entrée au bureau et a été nommée vice-secrétaire.

Le bureau est composé des membres suivants :

- Présidente : Anne-Lyse Billaud
- Vice-Président : Bruno Casteau
- Trésorier : John Hemour
- Vice-Trésorière : Sandra Dechavanne
- Secrétaire : Sylvie Lobry
- Vice-Secrétaire : Marlène Favre

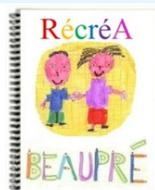


Programme

- Boum** 11 mars 2017
Vide-grenier 13 mai 2017
Fête de fin d'année 1er juillet 2017

Pour suivre l'actualité de l'APE, rendez-vous sur notre page Facebook : facebook.com/apebeaupre/

RécréA-Beupré : Inscriptions pour les prochaines vacances



RécréA

SIVU Beupré – 135 rue Beupré – Le Châble – 74160 Beaumont
Permanence tous les jeudis de 17 à 19h

07 06 66 67 31 et 04 50 83 77 78 ☎ Recrea74@gmail.com / <http://recrea74.wix.com/recrea>

Pour les **vacances de février**,
ouverture de l'accueil de loisirs
du 20 février au 03 mars 2017.

Permanences d'inscriptions

Pour les habitants de Beaumont et Présilly :

- Le 26/01 de 16h à 19h,
- Le 28/01 de 9h30 à 11h30 et
- Le mardi 31/01 de 16h30 à 18h30

Pour les habitants des communes extérieures :

- Le 02/02, le 04/02 et le mardi 11/02 aux mêmes horaires

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à l'école Beupré, et afin que votre inscription soit prise en compte, merci de nous apporter :

- L'avis d'imposition 2016 sur revenus 2015 (tous les volets)
- L'assurance de responsabilité civile de votre enfant
- La photocopie de sa carte d'identité (recto/verso)
- Le règlement intérieur signé (disponible sur notre site internet)

Semaine sportive

pour les 8-10 ans et les 11-14 ans

→ proposée à chaque vacances

Découverte et initiation de manière ludique à différents sports sur une semaine.

Inscription à la semaine au tarif semaine sportive.

Semaine ski

pour les 11-14 ans

→ du 27 février au 03 mars

Une semaine de ski au chalet de Plampraz à Samoëns.

Au programme : ski et différentes activités autour de la neige.

Inscription à la semaine au tarif séjour ski.

RécréAbou Encadré par Joëlle Blanc Ateliers Parents/enfants 18 mois-3 ans

Comptine, cuisine, peinture, bricolage, motricité

Horaire : Mercredi 9h-11h, dès le 9 septembre

Lieu : bâtiment périscolaire

Tarif : 50€ / an

In Memoriam : François Déprez

François Déprez, qui fut maire de Présilly de 2001 à 2005, nous a quittés le 27 août 2016, à l'âge de 79 ans.

Fils d'Albert Déprez et de Louise Croset, il était le dernier d'une fratrie de 4 enfants. Originaire de la commune de Présilly, berceau de la famille Déprez, il y est resté très attaché, tout au long de sa vie.

Il suit d'abord sa scolarité à l'école du Châble, puis passe 8 ans, comme interne, au collège de Thônes où il étudie, entre autres, le latin et le grec ancien. Il entre ensuite à la faculté des Sciences économiques de l'Université de Genève, où il prendra la présidence des étudiants français de Genève, montrant ainsi déjà son intérêt pour les actions de la collectivité. C'est également à Genève qu'il rencontre Marielle : ils se marient en 1961 et auront deux enfants, Catherine et Thierry, qui leur donneront cinq petits-enfants.

Après un service militaire effectué en tant qu'officier à Bitche, dans le département de la Moselle, en 1963, François entre dans la vie active à Electricité de France, au sein de la Direction du transport de l'électricité.

Au cours d'une carrière bien remplie, il occupera de nombreux postes à responsabilité, entre Lille et Paris, où il terminera sa carrière comme cadre supérieur à la Direction des Études et Recherches d'EDF, en charge des ressources humaines et des questions juridiques pour l'ensemble de cette Direction nationale de plus de 5000 personnes.

Malgré une vie professionnelle et familiales denses, il trouva cependant encore le temps de s'engager en tant que conseiller municipal de La Frette-sur-Seine, commune de la banlieue parisienne comptant 4500 habitants, où il résidait avec sa famille.

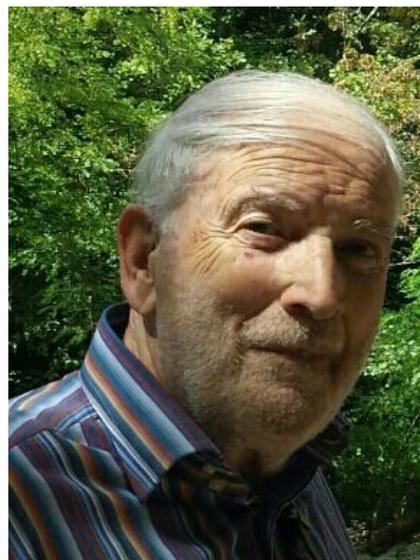
C'est donc tout naturellement qu'à l'issue de son parcours professionnel, une fois revenu dans son village natal auquel il était resté profondément attaché, il a souhaité s'engager encore davantage au service de la collectivité. Ainsi, en 2001, suivant les traces de son père qui fut maire de Présilly de 1925 à 1971, François se présente aux élections et est élu à son tour.

Parmi les actions qu'il a menées lors de son mandat, retenons notamment la rénovation de la Mairie, dont il a été l'initiateur, finalisant les plans et signant les marchés de travaux. Il a également été un élément clé lors des négociations avec la Société ADELAC sur la traversée de la Commune par l'autoroute Liane.

Par ailleurs il a prouvé son attachement à l'histoire de sa région natale, à travers la Salévienne qui a été fondée chez lui en 1984 par Claude Mégevand, Claude Barbier, Donald Stämpfli et son épouse Marielle.

De cet homme on retiendra son intégrité, sa volonté de bien faire et son amour du contact humain. Il s'intéressait sincèrement aux gens et l'a démontré à plus d'une occasion, notamment par son engagement au Rotary-Club* de St Julien. François Déprez fut sans l'ombre d'un doute un homme attachant qui laissera son empreinte à Présilly.

**Mouvement destiné à venir en aide aux défavorisés et entretenir l'entente entre les peuples.*



Méli-mélo

Des nouvelles de l'AFAF

La procédure d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier suit son cours.

Après classement par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) des parcelles situées dans le périmètre concerné par l'opération, les propriétaires desdits terrains ont eu l'occasion de prendre connaissance des documents relatifs à leur(s) terrain(s) lors de la **consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés**, qui s'est tenue du 2 novembre au 9 décembre dernier.

26 réclamations ont été déposées à cette occasion. Elles ont été examinées en réunion de travail de la sous-CCAF, et les propriétaires concernés recevront une réponse par courrier dès que la CCAF aura validé la suite à donner à ces observations, ceci permettant de clore la phase de classement.

~ Un peu de civisme ~

Quand la neige arrive...

En cette période hivernale, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter la neige sur la route lorsque vous déballez votre propre entrée, cela pouvant occasionner des accidents.

Et ne maudissez pas les engins de déneigement qui repoussent parfois la neige devant votre entrée... Ils font de leur mieux pour dégager la route, mais ne peuvent décemment pas éviter chaque accès privé, tout au long de la route !

Merci de votre compréhension et collaboration.

Sapeurs-pompiers : des volontaires à la manœuvre

Ce numéro tout le monde le connaît et chacun d'entre nous peut être amené à le composer un jour. Témoin ou victime d'un accident, domestique ou routier, on se précipitera sur son téléphone pour taper le 18.

Mais qui se cache derrière ces 2 chiffres ? Comment s'imbriquent les rouages de cette gigantesque organisation, parfaitement hiérarchisée, aboutissant au sauvetage de personnes en détresse ?

C'est ce que nous allons essayer de décrypter ici, en compagnie de Philippe Duperret, adjudant et chef du Centre de Première Intervention (CPI) de Beaumont, de Stéphane Merle, sergent, ainsi que leurs collègues des CPI de Beaumont et de Collonges-sous-Salève, rencontrés lors d'une manœuvre* de secours routier en octobre dernier.

Les rôles et les formations

Pour mieux comprendre le déroulement d'une opération de secours, il faut d'abord bien saisir le fonctionnement et les rôles des éléments qui la composent.

En premier lieu, sachez qu'il existe des pompiers professionnels et des pompiers volontaires. Les pompiers des CPI de Beaumont et de Collonges sont tous volontaires, c'est-à-dire qu'ils exercent cette activité en plus de leur profession.

Le corps des pompiers est constitué de divers grades et postes bien définis. Des formations successives permettent d'accéder au grade supérieur.

- Lorsque l'on souhaite devenir pompier volontaire, il faut suivre une formation initiale d'une durée totale de 31 jours, à effectuer dans un laps de temps maximum de 3 ans ; elle permet d'accéder à la fonction de sapeur-pompier.
- Par la suite, on peut suivre un stage d'une semaine pour devenir **chef d'équipe** (soit d'un binôme). On obtient alors, par la même occasion, le grade de **caporal**.

- Après 3 ans d'activité en tant que chef d'équipe, on peut s'inscrire pour un nouveau stage (de 10 jours); il permet d'accéder au grade de **sergent** et à la fonction de **chef d'agrès***, en l'occurrence un **VSAV*** ou un **VTUHR***.

Le chef d'agrès est responsable de son équipe (à savoir le conducteur du véhicule et 1 sapeur), mais aussi du bon déroulement de l'intervention (si celle-ci ne requiert pas de moyens plus importants).

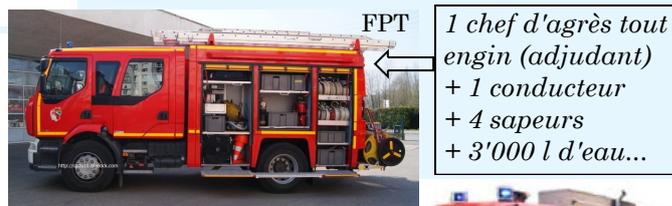


1 chef d'agrès (sergent) + 1 conducteur + 1 sapeur

- La formation **Incendie 2^{ème} niveau** procure le grade d'**adjudant** et la fonction de **chef d'agrès tout engin**.

Il est alors aux commandes d'un **VSR*** (composé du chef d'agrès tout engin, d'un conducteur et 1 sapeur) ou d'un **FPT*** (chef d'agrès tout engin, conducteur et 4 hommes).

Et c'est lui qui prend le commandement de tous les engins présents sur le site. En d'autres termes, il devient le COS (Commandant Opération Secours).



1 chef d'agrès tout engin (adjudant) + 1 conducteur + 4 sapeurs + 3'000 l d'eau...

1 chef d'agrès tout engin (adjudant) + 1 conducteur + 1 sapeur



- Par ailleurs, les sapeurs-pompiers doivent suivre des **formations de "recyclage"** (40h par an) qui leur permettent de maintenir et perfectionner leurs acquis.

* Lexique

Agrès	véhicule, engin	Manœuvre	Exercice de secours
COS	Commandement Opération Secours	SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	SMUR	Secours Mobile d'Urgence et de Réanimation
CPI	Centre de Première Intervention	VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
CS	Centre de secours	VSR	Véhicule de Secours Routier
FPT	Fourgon Pompe Tonne (pour lutter contre les incendies)	VTUHR	Véhicule Tous Usages Hors Route (4x4)

Voici pour les formations et les grades. Voyons maintenant ce qui se passe au CPI de Beaumont en cas d'alerte.

Alertes et interventions

Lorsqu'un habitant de Beaumont, de Présilly ou des environs proches appelle le 18, il atterrit au CODIS*, à Annecy (Meythet plus précisément). L'alerte est ensuite reportée sur le centre de Beaumont grâce à un système informatique très ingénieux : le **Start**. Une feuille s'imprime alors sur le poste du CPI de Beaumont, comportant les détails de l'appel, le type de sinistre, le lieu, etc.

Les agents du CODIS peuvent vérifier, grâce à ce même récepteur d'alertes, quels sont les sapeurs de garde à Beaumont et s'ils sont disponibles ou déjà en intervention ailleurs. Parallèlement, une alerte est envoyée sur le bip des sapeurs d'astreinte.

À partir du moment où l'alerte est prise en charge, l'opération de secours peut commencer.

Un premier véhicule est envoyé sur les lieux, parfois un VSAV, mais généralement un VTUHR. Le chef d'agrès analyse rapidement la situation, évalue les besoins en renforts matériels et humains. Il appelle alors le CODIS pour confirmer le lieu, type d'accident, nombre d'impliqués et demander d'éventuels renforts, en les précisant.

Quand les renforts arrivent, le chef d'agrès explique la situation. Il conserve la responsabilité de l'intervention tant qu'il est le plus haut gradé. Mais dès qu'un officier arrive (par exemple un chef de groupe) c'est ce dernier qui prend le commandement (incluant les communications avec le CODIS).

Le chef d'agrès arrivé en premier sur les lieux demeure alors responsable de son propre équipage et rend compte au nouveau COS.

En résumé, c'est toujours le plus ancien dans le grade le plus élevé qui prend la tête de l'opération.

Les chefs d'agrès VSAV et leurs équipes s'occupent des victimes, notamment en remplissant une fiche bilan, et se chargent également des contacts avec le SAMU*.

Désincarcération d'une victime :

Quand le véhicule est trop endommagé ou que l'état du blessé fait craindre des lésions rendant risquée une extraction du véhicule...

On place alors un collier cervical autour du cou de la victime. Un pompier monte à l'arrière pour maintenir sa tête ; tous deux sont recouverts d'un drap pour les protéger des éclats lorsque les vitres seront brisées.

Ce pompier présent dans le véhicule auprès de la victime est appelé un "écureuil". Son rôle est essentiel car, par sa présence, il va rassurer le blessé, l'écouter, lui expliquant ce qui se passe. En effet, lorsqu'on se retrouve coincé dans une voiture, souffrant peut-être de douleurs intolérables ou au contraire paniquant parce que l'on ne sent plus ses jambes, le temps paraît infiniment long jusqu'à ce que l'on puisse sortir de cette prison de ferraille.

Une fois que les vitres ont été brisées, la ou les portières arrachées, le toit du véhicule découpé à l'aide

d'outils spéciaux (scies particulières, **pincés géantes**, etc.), on peut enfin glisser un plan dur derrière le dos de la victime afin de l'extraire en évitant toute contorsion.

Il est possible aussi d'utiliser ce qu'on appelle un matelas coquille pour immobiliser un blessé.

Dans tous les cas, ces manipulations sont exécutées avec une extrême précision et coordination, chaque sapeur tenant une partie du corps de la victime. Celui qui se charge de la tête commande l'opération (et ce, quel que soit son grade) : c'est lui qui donne le top départ pour soulever la



victime lorsque tout le monde est prêt, ceci afin de maintenir l'ensemble de son corps parfaitement droit.



Toutes sortes de cas de figure peuvent se présenter sur les lieux d'un accident. Il faut savoir réagir et agir en conséquence, en s'adaptant à chaque situation. La tâche n'est pas facile, le stress peut être grand, il faut faire face à des cas parfois très graves, aux cris, aux larmes, au sang, et malgré tout, garder la tête froide, agir avec méthode et rapidité.

Merci aux sapeurs-pompiers pour leur engagement.

Corinne FAVRE

Le CPI de Beaumont : qui et quoi ?

- 15 sapeurs-pompiers (10 hommes+5 femmes) chacun ayant des responsabilités au sein du centre (matériel, habillement, pharmacie, informatique)
- 1 VTUHR et sa remorque
- les lots suivants: Épuisement (traitement des inondations), Destruction d'hyménoptères (nids de guêpes, frelons), Éclairage (projecteurs, rallonges), Secours animalier, etc.

Bon à savoir

Au-delà des protections sociales spécifiques couvrant les pompiers et leurs familles en cas de problème, il existe un véritable courant de solidarité au sein de cette corporation. Que ce soit pour un simple déménagement ou une sépulture, ils répondent présents pour venir en aide à leurs camarades et les proches de ceux-ci.

Important : pour ceux qui l'ignoraient, le **calendrier** des pompiers ne sert pas à faire la fête, mais à **alimenter un fonds social**, utilisé notamment pour aider un pompier devenu infirme après un accident, soutenir la famille d'un pompier décédé, etc.

La Maison du Salève : programme

Animations FAMILLE

Pour toutes les animations ci-dessous : 6€ sur inscription et un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

LAND ART ENNEIGÉ - Dès 6 ans

Mercredi 22 février à 14h30 à la Maison du Salève

Le Land'art est une création artistique utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, pierre, feuilles...). Laissez libre cours à votre imagination et créez une œuvre éphémère avec la neige.

TRACES ET INDICES D'ANIMAUX NOCTURNES - Dès 3 ans

Mercredi 01 mars à 14h30 à la Maison du Salève

Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ?

Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.

ATELIER DU GEOLOGUE - Dès 6 ans

Vendredi 03 mars à 14h30 à la Maison du Salève

Découvrez les mystères des fossiles et repartez avec votre moulage. Prêts pour un voyage dans le temps ?

BALADE NATURE ET LEGENDES - Dès 3 ans

Mercredi 19 avril à 14h30 à la Maison du Salève

Saviez-vous que dragon et fées peuplaient le Salève ? Venez les rencontrer !

FABRIQUEZ UN REFUGE POUR LES ANIMAUX - Dès 4 ans

Vendredi 21 avril à 14h30 à la Maison du Salève

Offrez un gîte aux animaux dans votre jardin ou sur votre balcon. La nature a besoin de vous !

REVEIL DU PRINTEMPS - Dès 3 ans

Mercredi 26 avril à 14h30 à la Maison du Salève

Chut, écoutez... le printemps vous livre tous ses secrets. Une balade originale vous attend pour les découvrir.

LES CHAUVE-SOURIS Dès 6 ans

Vendredi 28 avril à 14h30 à la Maison du Salève

Qui voit le monde à l'envers ? C'est la chauve-souris ! Venez en apprendre plus sur cette demoiselle de la nuit.

Événement NUIT DE LA CHOUETTE

Samedi 11 Mars à 18h à la Maison du Salève

Cet événement national est organisé pour faire connaître les chouettes et hiboux mais également leurs compagnons de la vie nocturne. Partenaire de l'événement, la Maison du Salève vous propose des activités gratuites et ouvertes à tous !

Ateliers : «Chouette déco!» - 18h-19h30 (pour les 3-5 ans) / «Chouette balade!» - 18h-19h30 (pour les 6-10 ans) «Chouette soirée» - 21h-22h (pour les adultes)

Jusqu'à 20h, explorez l'exposition «Les couloirs de la nuit». Munis de lampes de poche, engouffrez-vous dans des tunnels obscurs, à la recherche d'animaux nocturnes.

Sur inscription.

Et toujours : LES EXPOSITIONS

Exposition permanente: Le Salève, une montagne et des hommes - Exposition interactive, dès 4 ans

Belle exposition ludique et interactive qui vous raconte l'histoire du Salève (découvertes scientifiques et historiques, cabane à histoires, jeux, films...)



Adulte 6€ / réduit 5€ / familles 15€ / jeunes 3€ / - de 6 ans gratuit.

Pour les groupes, visites guidées tous les jours sur réservation.

Les couloirs de la nuit: parcours ludique pour toute la famille

Munis de lampes de poche, arpentez des tunnels obscurs pour découvrir le monde nocturne et ses habitants. L'exposition invite à comprendre l'impact de l'éclairage artificiel sur la faune nocturne et des solutions pour la préserver.



Visite gratuite dans le cadre du contrat Corridors Champagne-Genevois.

Horaires 2017 : février à juin / septembre à décembre : mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h

juillet / août : du mardi au dimanche de 10h à 18h — Vacances scolaires zone A : du mardi au dimanche de 14h à 18h

Fermeture : janvier, 1^{er} mai, 1^{er} dimanche de septembre, 25 décembre

Groupes sur réservation

www.maisondusaleve.com / info@maisondusaleve.com

La Maison du Salève, 775 route de Mikerne, 74160 Présilly - Réservations et contact : 04 50 95 92 16

Communauté de Communes du Genevois : Compte-rendu des délégués

Vos Conseillers Municipaux sont également délégués dans les diverses commissions de la CCG (qui regroupe 17 communes du Genevois). Les points traités lors des réunions de ces commissions concernent généralement les projets aboutis, en cours et futurs, ainsi que le coût de ces projets et leur financement ; sont aussi évoqués en réunion de commission les points à soumettre au Bureau et au Conseil Communautaire.

Voici le petit compte-rendu de quelques-uns des délégués CCG de Présilly sur certains projets relatifs à leurs commissions respectives...

Habitat – Territoire

Responsables : M. Mermin (Territoire) et G. Etallaz (Habitat) / Délégués de Présilly : L. Dupain et E. Boymond

Résidence Étudiante - Saint-Julien-en-Genevois

Ce programme a été livré progressivement à partir de l'été et l'inauguration de la résidence étudiante a eu lieu le 10 décembre dernier. Environ 90 logements ont remplacé les anciennes cartonneries Roset derrière la gare.

La résidence Le Roset répond au problème de logement des jeunes mais pas seulement... puisqu'elle dispose d'un service d'aide aux démarches administratives, en lien avec les organismes publics locaux. L'objectif est de donner à ces jeunes les clés de l'autonomie pour aller vers l'emploi et vers des logements locatifs de longue durée après leur passage dans la résidence. Le projet a été initié par la CCG dans le cadre de sa politique locale de l'habitat.

PLU

Les communes suivantes ont présenté leur projet de PLU à la commission Territoire en novembre dernier : Neydens, Saint-Julien et Dingy-en-Vuache. Les dossiers sont ensuite instruits par les services compétents de la CCG qui vont émettre un avis technique ainsi que les autres PPA (Personnes publiques Associées).

Ces projets seront alors soumis à l'enquête publique dans le cadre de la procédure habituelle.

Transport – Mobilité

Responsable : A. Viellard / Délégués de Présilly : C. Favre et D. Genoud

Délégation de service public (DSP) des transports urbains

Un nouveau contrat entrera en vigueur le 23 avril 2017. Le scénario retenu devrait aboutir à la fusion des lignes 4 et D. Tous les véhicules auraient ainsi désormais leur terminus à la gare de Saint-Julien, ce qui permettrait d'augmenter la fréquence des départs au cœur de la ville.

Transport scolaire – Plan intempéries

Un protocole est mis en place pour permettre d'avertir au mieux et au plus vite les divers groupes concernés (agents de la CCG et membres de la commission Transport, établissements scolaires, familles), notamment par l'envoi de SMS.

Schéma directeur "modes doux"

Dans le cadre du projet VIARHONA visant à réaliser un itinéraire cyclable le long du Rhône, de la Suisse à la Méditerranée, il est prévu de développer des pistes cyclables sur le territoire du Genevois, en privilégiant dans un premier temps l'axe Est-Ouest (Chevrier-Bossey). Une étude de faisabilité est en cours pour cet axe, incluant également les principaux itinéraires de rabattement (Chancy-Valleiry / Présilly-St Julien / Le Châble-Croix de Rozon)

la métamorphose de l'ARC

Grand Genève : une coopération française renforcée L'ARC, syndicat mixte, évolue en pôle métropolitain

Les 9 intercommunalités membres de l'ARC se sont prononcées sur l'acceptation des nouveaux statuts. La CCG les a approuvés à l'unanimité. Rappelons que l'ARC ce sont 120 communes (qui vont du pays de Gex à Thonon-les-Bains), représentant pas loin de 380'000 habitants.

Cette transformation permettra d'initier des actions importantes dans le Grand Genève français. Ainsi, la mobilité (notamment l'offre de transports), l'aménagement du territoire, la transition énergétique, et le développement économique seront pilotés dans une logique de continuité entre chaque territoire et de consolidation du dynamisme local.

L'objectif est aussi d'être un interlocuteur pertinent au sein du Grand Genève (qui regroupe l'ARC, les départements et cantons de Genève et Vaud), bassin de vie parmi les plus dynamiques d'Europe.

Actuellement, 15 pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en cours de préparation.

Plus d'infos : www.arcdugenevois.fr

Pénurie médicale dans le Genevois



La fermeture annoncée de cabinets médicaux à Saint-Julien-en-Genevois est un coup de massue pour les médecins généralistes de l'ensemble du territoire – déjà débordés – et leurs patients inquiets.

Les conditions de prise en charge de la population se dégradent dangereusement alors que s'installe une pénurie de professionnels de santé dans le Genevois.

La faute au coût élevé de l'immobilier dans notre bassin de vie (qui freine l'ouverture de cabinets), et aux tarifs de consultation déconnectés du coût de la vie locale ? L'explication serait simple si le manque de praticiens n'était pas aussi, et avant tout, un **phénomène national**. D'ici 10 ans, la France risque en effet de perdre 1 médecin généraliste sur 4. Des mesures sont en cours pour notamment inciter les professionnels à s'installer dans des zones géographiques sous dotées mais leur effet ne sera pas immédiat.

Alors, en attendant : que faire ?

C'est la question à laquelle les élus locaux souhaitent eux aussi trouver des réponses au côté des professionnels afin de compléter le dispositif national à venir. **Conserver les praticiens existants et en faire venir de nouveaux** : tel est le grand défi des prochains mois.

La Communauté de communes du Genevois (CCG) se propose pour cela d'accompagner tous les acteurs concernés et volontaires. L'aide à la recherche de locaux mutualisés entre professions médicales et paramédicales est une des pistes de travail. Trouver le moyen d'attirer des stagiaires en est une autre : il faut pour cela des volontaires pour devenir maître de stage mais également faciliter le logement des futurs stagiaires.

En parallèle, une cellule de coordination est née en 2015 à l'initiative de professionnels convaincus qu'une meilleure coordination entre libéraux, services sociaux et services hospitaliers est la clé d'une meilleure prise en charge des patients et un gain de temps pour les professionnels.

Des actions de promotion du territoire doivent également être réfléchies et menées à très court terme pour attirer de nouveaux praticiens.

Ces premières initiatives doivent être suivies dans les prochains mois d'un plan d'actions concerté que la CCG souhaite voir mis en œuvre à l'issue du diagnostic santé qu'elle réalise actuellement sur l'ensemble du Genevois.

Pas de solution miracle immédiate, donc, mais des approches pragmatiques et coordonnées pour améliorer progressivement votre prise en charge médicale et le quotidien des professionnels qui concourent à votre santé.

De bonnes habitudes à conserver...

Pour ne pas dégrader davantage la situation, vous pouvez vous aussi - en tant que patient - agir :

- évitez autant que possible toute consultation de confort, administrative ou à domicile
- honorez votre rendez-vous ou pensez à l'annuler au plus tôt
- rappelez-vous que :
1 rendez-vous = 1 personne et non toute la famille !
- respectez verbalement votre praticien
- acceptez de consulter en périphérie du Genevois

... pour éviter d'en arriver là !



Présilly en marche !

Groupes de marcheurs "de proximité" : ça vous intéresse ?

«La marche est le meilleur remède pour l'homme».



Cette phrase, supposément prononcée par Hippocrate il y a deux mille ans, s'applique encore plus de nos jours. Elle est surtout vraie pour les sociétés industrialisées. Les nouvelles technologies n'ont pas seulement transformé notre manière de travailler, mais ont encore plus profondément influencé nos habitudes de vie en réduisant l'effort physique nécessaire pour accomplir la plupart des activités quotidiennes (à l'exception des sports). Nous sommes souvent loin des **10'000 pas recommandés** par jour !

Nous pouvons nous adonner à la marche pour le plaisir, mais aussi pour **améliorer notre santé** en l'intégrant à notre routine quotidienne. Les nombreux avantages de la marche ne sont pas surestimés puisqu'ils sont appuyés par des preuves scientifiques solides.

Cependant, marcher seul n'est pas toujours facile ni motivant. Les membres du CCAS de Présilly ont à cœur de promouvoir un style de vie propice à se maintenir en bonne santé, voire à l'améliorer. L'activité physique en fait partie.

Afin d'organiser des **groupes de «marcheurs» dans et autour du village**, nous avons besoin dans un premier temps de **recenser les personnes intéressées** par cette activité. Merci de nous communiquer vos coordonnées (nom, adresse mail ou téléphone) afin que nous puissions vous contacter au début du printemps à : mairie@presilly.fr ou en appelant la mairie au 04 50 04 42 50 en précisant que vous êtes intéressés par les Groupes de Marche dans le village.

Si vous souhaitez aller plus loin et «randonner», nous vous rappelons que vous pouvez consulter le site internet de l'association Montailleux-Salève Randos : www.montailleux-saleve-randos.fr

Concours de sapins !

Noël est tout juste derrière nous, mais que cela ne nous empêche pas de penser déjà au prochain : La Présillienne vous propose un grand concours de décoration de sapins de Noël en décembre 2017 !



Un événement qui se partagera entre voisins d'un même quartier, lotissement ou hameau. Un sapin sera déposé gracieusement par la Mairie dans divers coins de Présilly (en fonction des inscriptions préalables) : il ne vous restera alors plus qu'à le décorer !

Un jury décernera ensuite le prix du plus beau et/ou plus original sapin.

Souhaitez-vous participer à ce concours ? Créer un groupe avec vos voisins ? Et pourquoi pas, être le porteur de ce projet pour votre quartier ?

N'hésitez pas à vous annoncer auprès de Corinne Favre, secrétaire de La Présillienne, par mail à c.favre@presilly.fr, ou en téléphonant à la Mairie au 04 50 04 42 50.

Il s'agit dans un premier temps de recueillir les coordonnées des personnes intéressées, afin de prévoir notamment les lieux* où seront déposés les fameux sapins...

* lieux extérieurs et publics exclusivement ! Aucun sapin ne sera déposé chez des particuliers...



ASFG

Animations sportives féminines du Genevois



Nouvelle association pour offrir l'occasion à toutes les sportives adultes de pratiquer un sport de ballon, pour le plaisir.



Entre le football extérieur ou en salle, le handball, le basketball, le volleyball, le Tchoukball, et d'autres, ces sports seront initiés, et pratiqués dans l'esprit de s'amuser.



Aucune condition physique d'athlète n'est requise, juste l'envie de participer, de donner de soi et de faire partager sa bonne humeur. Pendant la saison hivernale, dès le 11 novembre 2016, ces animations auront lieu le vendredi soir de 20h30 à 22h00, dans la Halle des sports à Saint Julien-en-Genevois.



Prenez contact auprès de Philippe ZANATTA, qui pourra vous donner tous les renseignements nécessaires pour assister une première fois à ces animations. Vous déciderez ensuite de votre adhésion.

Contact :
philippezanatta@laposte.net
tél. : 06 88 24 69 41

Tarif adhésion : 30 euros/ saison 2016-2017



Crédit Mutuel



Pizza Napo, établissement désormais réputé de Présilly, fait partie des sponsors qui ont souhaité donner un coup de pouce à cette nouvelle association





Connaissez-vous la MJC de Viry ??

Il nous semble opportun de rappeler à tous les Présilliens (notamment les nouveaux arrivants) que nous bénéficions de **conditions particulières** auprès de la MJC de Viry. En effet le soutien de Présilly en faveur de cette association nous assure des **prestations préférentielles**...

Alors n'hésitez pas à en profiter ! Leur slogan «Venez découvrir notre MJC, vous ne le regretterez pas!» est d'ailleurs très explicite !

Pour cette saison 2016-2017 de **nouvelles activités** sont venues étoffer un programme déjà large d'une cinquantaine d'animations.

Cette année, il est notamment proposé : du chinois, du street art, de l'anglais «baby», un atelier bricolage, du modern jazz pour les 12-17 ans, du self-defense senior, du self-defense femmes, un atelier de renforcement musculaire, du yoga, du karaté, du théâtre d'improvisation,...

Il y en a pour tous les goûts !

Et ces nombreuses activités sont **ouvertes à tous**, de tous âges : de l'espace famille avec enfants/parents aux activités seniors, en passant par les espaces jeunes et espaces ados !

Sachez qu'il est possible de faire une **séance d'essai** pour toutes les activités non complètes (sauf musique), à condition de retirer un bon à l'accueil.

Les Présilliens sont de plus en plus nombreux à profiter des multiples activités offertes, mais il ne tient qu'à vous de faire augmenter encore ce chiffre : **foncez à la MJC de Viry** ! Les équipes sont sympas et vous réserveront le meilleur accueil !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la MJC :

Standard MJC : 04 50 74 57 49

<https://mjcviry74.fr/>

mjcviry74@gmail.com

<http://www.facebook.com/mjcviry74>

Ça s'est passé à Présilly



Silence, on tourne !

Courant août, une équipe de cinéastes a investi l'étage non rénové de la Chartreuse de Pomier pour le tournage d'un film de 45mn sur la guerre de 39/45.



Rencontre avec les nouveaux Présilliens

Le 14 septembre dernier, une petite vingtaine de nouveaux habitants ont répondu à l'invitation du Maire et son Conseil Municipal.

Cette rencontre a été l'occasion de leur présenter notre Commune ainsi que les grands axes de l'action municipale. Les élus présents se tenaient également à leur disposition pour répondre à diverses questions, dans les domaines administratif, scolaire, social...

Tout le monde a ensuite partagé le verre de l'amitié, permettant de lier connaissance en tout simplicité.



Un lieu empreint d'histoire pour accueillir le 1er Salon du livre du Grand Genève

Des bouquins au coeur des vieilles pierres Salon du livre du Grand Genève : plus de 800 visiteurs à la Chartreuse de Pomier

Dimanche 6 novembre 2016, entre les murs ancestraux de la Chartreuse de Pomier, s'est tenu le 1^{er} salon du livre du Grand Genève, organisé par La Salévienne, société d'histoire.

Cet événement culturel, qui s'est voulu transfrontalier, fut l'occasion de réunir une bonne cinquantaine d'exposants suisses et français : des auteurs, des éditeurs et diverses associations se sont ainsi donné rendez-vous à Présilly pour une journée.



Quelques membres de La Salévienne

Le public a déambulé avec plaisir parmi les stands, prenant le temps de discuter avec des exposants heureux de partager leur passion.



Les magnifiques caves voûtées ont servi de décor à plusieurs stands

Une restauration "made in Italy" était également proposée, ainsi qu'un apéritif offert à l'assemblée après les discours officiels prononcés successivement par Nicolas Duperret, Maire de Présilly, Claude Mégevand, président de La Salévienne, Claude Girod, propriétaire de la Chartreuse et hôte de ce salon, Pierre-Jean Crastes, président de la CCG, Christian Monteil et Virginie Duby-Muller, respectivement président et vice-présidente du Conseil Départemental.



Ça s'est passé à Présilly



Discours officiels et participation des élèves de l'école Beaupré

Cérémonie du 11 novembre



Cette année encore la cérémonie fut empreinte d'émotion et de recueillement.



Concours de belote - 4 décembre

Organisé par La Présillienne.

Les délicieux tapas en ont régalé plus d'un !



Pot de l'Avent sous la Halle - 19 décembre

Les traditionnels Pots de l'Avent, organisés par Pred'zouill, chaque mois de décembre.



Tous les soirs, un particulier ou une association de Présilly ou Beaumont vous accueille : le 19 décembre, c'était au tour de la Présillienne ! Au menu: soupe de courge, diot-polenta et crumble aux pommes.

Ça s'est passé à Présilly

Voeux du Maire - 13 janvier 2017



Environ 130 personnes ont bravé la neige pour assister à la cérémonie. La députée Virginie Duby-Muller ainsi que les sénateurs Jean-Claude Carle et Cyril Pellevat ont répondu présents à l'invitation. Ce fut également l'occasion pour La Présillienne de remettre un chèque de 500€ à l'association Les Bals Musette.

Repas des anciens - 15 janvier 2017

Environ 85 convives, un groupe folklorique présentant des danses savoyardes et helvétiques, un accordéoniste, des chants, un délicieux repas... voici les ingrédients pour une rencontre agréable et chaleureuse, tandis que dehors les flocons valsaient avec le soleil.



Bientôt à Présilly

« Les Rendez-vous de la Présillienne »

"AUTOUR DE : la Chandeleur"

Dimanche 12 février 2017, dès 16h, à la salle des fêtes

Une nouvelle animation de la Présillienne voit le jour en 2017... Des rencontres, parsemées au long de l'année, avec une forme et un thème qui varient d'une fois à l'autre, selon notre inspiration et nos envies. Que ce soit autour d'un apéro un vendredi soir ou des crêpes à l'heure du goûter comme pour ce premier rendez-vous, venez partager avec nous un moment tout simple mais très convivial !

Conférence à la Chartreuse de Pomier

« La Suisse des Bonaparte » - Terre convoitée, pays d'agrément, lieu d'exil
avec l'écrivain et conférencier Gérard Miège.

Dimanche 12 mars 2017, à 17h

Entrée gratuite

Vide-grenier et marché de producteurs locaux

Dimanche 2 avril 2017 – Place de la Halle et rue de l'Église

3ème édition du vide-grenier à Présilly, nous optons cette année pour un dimanche !

Petite nouveauté : le marché de producteurs locaux (alimentation).

Plus d'informations suivront, mais les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'annoncer auprès de la secrétaire de la Présillienne, Corinne Favre : c.favre@presilly.fr

Ces dernières années, notre village a accueilli beaucoup de nouveaux habitants ; certains viennent de villes ou villages voisins, d'autres d'un peu plus loin... Mais la majorité d'entre eux ignorent ce que fut Présilly autrefois. Quant aux Présilliens vivant ici depuis plus longtemps, ils ont parfois oublié « comment c'était avant », pris dans le tourbillon des années qui passent, s'étant habitué au nouveau visage de Présilly au fur et à mesure qu'il se métamorphosait.

Cette rubrique permettra de ne pas laisser s'effacer le passé de Présilly ! Chaque bulletin sera l'occasion de donner la parole à un ancien de la Commune : en sa compagnie, nous partirons à la pêche aux souvenirs et, parfois, aux photos retrouvées dans le fond d'une armoire...

Nous retrouvons François Mégevand, né en 1922. La guerre est arrivée, la France a capitulé.

En avril 42, pour ses 20 ans, François aurait dû partir au "régiment" (en réalité, des "chantiers de jeunesse", le service militaire étant interdit depuis la défaite de juin 40), mais il demanda un sursis pour lui permettre d'effectuer les travaux des champs à la place de son père, mutilé de guerre (souvenez-vous : le gazage, à la fin de la guerre de 14-18...).

C'est seulement en novembre 42 qu'il fut incorporé chez Jeunesse & Montagne où il aurait dû rester 9 mois. Il séjourna d'abord 2 jours à Challe-les-Eaux, devant ensuite être redirigé vers un autre site. Or, durant ces 48 heures, il travailla pour un chef qui voulait qu'on lui fasse son bois. Cette tâche eut pour heureuse conséquence d'empêcher le départ de François vers la Savoie, avec le gros de la troupe. Il fit partie du convoi suivant : une dizaine de jeunes affectés, pour la saison hivernale, au service de ravitaillement du côté de St-Pierre-en-Faucigny.

Après 3-4 mois, le groupe fut envoyé à Brizon, sur le plateau de Solaison, afin de garder le chalet destiné aux stages de ski. François pouvait rentrer chez lui tous les week-ends. Il effectuait le trajet à vélo... Jamais à cours de ressources, le jeune homme accrochait des branches à l'arrière de son engin pour ralentir sa course dans la descente, économisant ainsi les patins de ses freins qui s'usaient rapidement. En bas de la pente, il sectionnait la corde retenant les branches, avant de poursuivre sa route. Il lui fallait généralement 1h pour rejoindre le Pont de Combes (Archamps), puis 45mn de plus pour arriver à Présilly. Le dimanche, il quittait la maison vers 16h et parvenait à destination aux alentours de 18h30.

Les repas à Brizon n'étant ni copieux ni très variés, les jeunes décidèrent un jour d'agrémenter l'ordinaire en ajoutant du mouton au menu. Trois d'entre eux, dont François, partirent donc en expédition à Saint-Sixt. Le voyage aller se fit en descendant par les champs et sentiers, du côté du Petit-Bornand. Une fois le mouton acheté, égorgé, dépecé et débité, les morceaux furent répartis dans 3 sacs à dos. Munis de leur fardeau, les jeunes reprirent la route, passant cette fois par la vallée du Borne : chargés comme ils l'étaient et la nuit tombant déjà, il était exclu de rentrer par les champs ! Ils descendirent donc jusqu'à Saint-Pierre-en-Faucigny avant de remonter sur Brizon. Gageons qu'ils apprécièrent particulièrement ce mouton, durement gagné !

Durant une des absences de François, le chalet subit d'importants dommages, suite à un feu de cheminée. Une autre habitation fut alors réquisitionnée en attendant la reconstruction. François y participa en aidant notamment à couper des sapins. À cette occasion il apprit à équarrir les troncs pour en faire des poutres qui serviraient à reconstruire le toit. Mais François n'eut pas le temps de voir le chalet terminé.

En effet, un jour, la classe 42 se trouva mobilisée sans exception pour partir en Allemagne, dans le cadre du STO. François n'avait évidemment pas encore terminé sa période d'incorporation, étant arrivé de manière décalée par rapport à ses camarades ; cependant, il aurait dû malgré tout partir avec eux, puisque la classe était mobilisée sans exception...

En fuite...

Mais François n'est jamais parti : il déserta en avril 1943 ! Il fut bien entendu recherché par les gendarmes, et c'est grâce à l'aide de son beau-frère, Georges Duchosal, alors agriculteur à L'Agnelu (Feigères), ainsi qu'aux indications d'un douanier, qu'il put franchir la frontière, du côté de Bossey, en rampant et passant par un trou dans les barbelés qui bordaient une saignée dans laquelle coulait un ruisseau.



*François Mégevand
en 1943*

François n'avait aucune pièce d'identité sur lui, ni carte d'alimentation... Passé en Suisse, il fut récupéré par un douanier helvète qui l'emmena au camp des Cropettes (centre de rétention où tous les réfugiés étaient regroupés, puis « triés »). François y fut nourri et pu s'installer sur une couche de paille, dans une des salles de classe contenant jusqu'à 40 à 50 réfugiés, Juifs pour la plupart. Au soir du 3^{ème} jour, il fut reconduit à la douane de Vallard, avec une quarantaine d'autres

infortunés, vers 23h, soit une heure après le couvre-feu. Comme le dit amèrement François, la Suisse ne gardait que ceux qui pouvaient payer...

Depuis, le Gouvernement helvétique s'est amendé puisque, le 27 janvier 2016, une cérémonie d'excuses officielles a été organisée à l'école des Cropettes avec pose d'une plaque reconnaissant publiquement les erreurs commises par la Suisse. François et un autre survivant ont assisté à cet événement commémoratif.

François s'est donc retrouvé côté français, sans papiers, sans argent et, bien entendu, toujours en fuite... Il traverse la ville d'Annemasse qu'il connaît bien pour l'avoir parcourue à plusieurs reprises en d'autres occasions moins périlleuses. Il est accompagné d'un gars des Vosges qui, lui, est un peu perdu dans ce coin de France. Arrivés au pont d'Étrembières, ils n'ont d'autre choix que rebrousser chemin, les Italiens s'y trouvant déjà... Ils se dirigent alors vers le pont de Belle Combe. Mais la partie de cache-cache avec les soldats italiens n'est pas finie...

Peu avant le pont de Belle Combe, la route forme un « S » cachant la vue sur le pont. François et son compagnon entendent des voix... Ce sont à nouveau des Italiens ! Ils grimpent alors le talus à toute vitesse, mais le gravier qu'ils doivent fouler crisse, trahissant leur présence. Aussitôt les Italiens tirent dans leur direction, à l'aveuglette cependant, car une obscurité bienvenue enveloppe les deux fuyards. Heureusement pour eux, aucune balle ne les atteint ; ils se réfugient dans un pré, un peu plus haut, d'où ils pourront jauger la situation et guetter le moment propice pour franchir le pont. Ils en profitent également pour prendre un peu de repos.

Les Italiens ayant fini par quitter les lieux, François et son compagnon jugent bon de se remettre en route avant qu'il ne fasse jour. Ils ont traversé la plus grande partie du pont lorsque soudain un cycliste les rattrape... Ils ne l'avaient pas entendu approcher !

La chance est avec eux une fois encore : le nouveau venu est dans leur camp, puisqu'il s'agit d'un notaire qui vient de faire passer des jeunes en Suisse. Ils échangent quelques informations, puis chacun reprend sa route.

François et son compagnon vont à Scintrier, chez M. Rubtier (un copain de son père : ils ont fait la guerre de 14 ensemble). Ce brave homme les héberge pendant 2 jours, puis les emmène chez un autre copain de Louis Mégevand (ex-compagnon de guerre également), à Viret (commune de Reignier).

Ensuite, ce fut la montée au sommet du Salève. Là-haut, ils croisent une connaissance de François qui travaille comme ouvrier forestier et dont le patron va, à son tour, héberger les deux jeunes déserteurs pour la nuit et leur offrir le café le lendemain matin. Cependant, François n'est guère rassuré : l'ouvrier qu'il a croisé la veille étant en effet ami avec un milicien du coin, il préfère ne pas s'attarder plus longtemps.

Les deux jeunes gens reprennent donc la route, se séparant un peu plus loin : le compagnon de François redescend sur Archamps où il pourra se réfugier chez des connaissances, tandis que François poursuit par La Thuile pour rejoindre Beaumont, puis Présilly.

Une fois parvenu chez lui, il va bien entendu devoir rester caché. Au moment des fenaisons, il sort par derrière pour aider discrètement à décharger le foin, mais il ne peut pas se rendre aux champs. Une seule fois, il prend le risque d'y aller, car le champ en question se trouve au milieu des bois. Malheureusement, des gens l'ont vu...



1944 - Soldats Allemands à St-Julien

Pure coïncidence ou dénonciation, quelques jours plus tard, deux gendarmes débarquent à 4h du matin pour fouiller la maison. Heureusement, la maman de François les ayant entendu arriver, elle a eu le temps d'avertir son fils qui saute par la fenêtre de la chambre donnant sur l'arrière du bâtiment. Il court se réfugier dans le réservoir d'eau de la Commune où il restera toute la journée. Si François a pu aller dans ce réservoir, c'est parce que sa famille en possédait la clé, ce sésame étant traditionnellement détenu par les habitants de la dernière maison du village, autrement dit la plus proche du réservoir ; cela permettait d'y accéder rapidement en cas d'incendie.

Peu de jours après cet épisode, ce sont des soldats allemands qui viennent à la ferme. À ce moment, François n'est plus seul à se cacher ici : un de ses amis, René Duparc, également déserteur du STO, est aussi présent. Les Allemands attrapent Louis Mégevand par le col, histoire de le bousculer un peu pour lui faire peur. Ils fouillent la grange, puis la cave. François et René sont cachés dans la chambre à grains qui se trouve juste au-dessus de cette dernière. Impossible de bouger sans se faire repérer. Ils sont coincés !

En plus, les officiers sont accompagnés d'un chien. Celui-ci, bien entendu, flaire les jeunes gens qui se trouvent en haut. Les Allemands s'apprêtent à monter lorsque le chien des Mégevand surgit et saute sur celui des Allemands. Il avait été enfermé dans la maison pour éviter tout problème, mais il a apparemment réussi à s'échapper... Heureusement pour François et son ami ! Son arrivée impromptue a en effet provoqué une diversion bienvenue qui sauvera les deux jeunes, puisque les Allemands en oublieront de monter à l'étage. Ils veulent tuer le chien des Mégevand, mais Louis parlemente avec eux, expliquant qu'il s'agit d'un chien de berger dont il a grand besoin pour la ferme. Apparemment, il s'est montré convaincant, car les officiers partent sans plus de représailles.

Mais il était désormais devenu trop risqué pour François de demeurer plus longtemps chez ses parents avec René. C'est une nouvelle fois grâce à son beau-frère, Georges Duchosal, que François peut s'enfuir : le 3 novembre 1943, il est engagé comme ouvrier agricole dans la ferme Favre-Bonvin (un copain de Georges), à Collonges sur Frangy. Il y restera pendant 5 mois.

Succession d'identités

À l'époque où son fils était encore caché dans la ferme familiale, Eugénie s'était confiée un jour à André Brand, instituteur, lui révélant que François n'avait plus de carte d'identité. M. Brand connaissait le secrétaire de Mairie à Villy-le-Pelloux qui se chargea de fabriquer une fausse carte pour François : il s'appellerait désormais François Peccoud, originaire de St-Martin-de-Bellevue.

Cette carte n'étant pas valable très longtemps, ce fut alors le curé de Présilly, l'Abbé Gaudin, qui apporta son aide : son frère était secrétaire de Mairie à Douvaine... François fut donc rebaptisé François Hominal, originaire de Douvaine ! Cette fois, il conserva cette identité jusqu'à l'amnistie du Gouvernement de Vichy, début 1944, qui lui permit de reprendre son vrai nom.

Résistance

Cependant, François ne put échapper au travail obligatoire. Il n'eut heureusement pas besoin de partir en Allemagne : il travailla pour les Eaux & Forêts, au Salève, jusque fin juillet 44. Cette entreprise devait notamment faire du bois pour les Allemands.

Le chef des Eaux & Forêts était en contact avec la Résistance. Il y avait grand besoin de volontaires. Ainsi François intégra le « Groupe Panpan » (faisant partie du Groupe de Saint-Julien et comportant environ 250 engagés). Il fut formé au maniement des armes par un gendarme de la Compagnie de Contamine-Sarzin (qui, elle, se composait d'une vingtaine de membres).

Parmi les actions menées par cette Compagnie, il y eut la prise de la Villa Chautemps, à Valleiry, tenue par les Allemands. La mission du groupe consistait à incendier cette maison. Il leur fallait donc de l'essence... François put en obtenir 70 litres auprès d'un vétérinaire de sa connaissance, ce qui leur permit d'envoyer des cocktails molotov sur la villa, provoquant ainsi la reddition des Allemands.

La Compagnie de Contamine-Sarzin participa également à la libération d'Annecy. Pour s'y rendre, ils utilisèrent des camions allemands (transportant munitions et canons) récupérés par des Polonais ayant déserté pour rejoindre le Groupe Panpan !



Arrivés à Annecy, les Résistants envoient une sommation aux Allemands retranchés dans la caserne Galbert : « Nous sommes 8000 à vous encercler. Si vous ne vous rendez pas, on vous tue ! » Du pur bluff... qui aura pourtant atteint son but, puisque les Allemands se rendent. Annecy est libérée !

De son côté, la Panzer Division remontait du Midi en passant par la Vallée du Grésivaudan. Le Groupe Panpan devait les arrêter à St-Pierre d'Albigny, sur le Pont Royal. On peut voir aujourd'hui encore les impacts de balles sur les piliers du pont... Là aussi, mission accomplie ! Mais les Allemands se vengèrent par la suite en incendiant le village d'Aiton.

Le Groupe Panpan se rendit ensuite à Aiguebelette pour reprendre un moulin tenu par des Allemands. Sur place, ils croisèrent un officier canadien qui avait été parachuté : celui-ci leur interdit alors d'intervenir, leur annonçant que des renforts américains arrivaient le lendemain. L'opération fut assez sensationnelle : les Américains tirèrent au canon depuis l'autre côté de la montagne, guidés par un petit avion qui survolait la zone et leur fournissait les indications nécessaires, ce qui leur permit de viser en plein dans le mille très rapidement !

Les Résistants furent ensuite assez vite relevés de leurs fonctions, la France était libérée !

En octobre 44, François eut la possibilité de travailler dans une entreprise de battage à Jonzier. Cependant, il lui fallait d'abord clore le chapitre « Résistance ». Son père et son futur employeur, François Duparc, signèrent donc une décharge l'autorisant à quitter la Résistance. François travailla chez Duparc du 15 octobre 1944 à fin janvier 1945, avant de rentrer définitivement à Présilly.

Mariage et famille

Depuis 1948, François croisait régulièrement Marie-Thérèse (née en 1923, décédée en 2011) lors de représentations de théâtre, à Présilly et Charly. Mais c'est à un repas de communion en 1950 que, s'étant trouvés côte à côte à table, ils lièrent vraiment connaissance. Ils se marièrent en 1952.

Leur aînée, Martine, est née le 20 janvier 1953.

Jean-Louis et Jeanine suivirent en 1954, le 31 mars. François annonça leur naissance le 1^{er} avril : sa sœur ayant elle-même accouché de jumeaux le 23 mars et François étant très blagueur, on ne le crut d'abord pas !

En avril 1956, un autre garçon voit le jour : Claude. Et c'est Brigitte qui clôt la marche, le 26 août 1961.

Balades dominicales et voyages...

Lorsque les enfants étaient petits, la famille montait à la Thuile en tracteur. Un jour, Martine, âgée de 5-6 ans et assise sur une planche à l'arrière de l'engin, valdingua dans le fossé suite à une secousse sur ces chemins irréguliers. Elle refusa catégoriquement de remettre un pied sur ce monstre et finit le trajet à pieds !

A certaines occasions, François sortait la moto, sur laquelle on s'entassait à 3 ou 4, les autres restant alors à la maison.

En 1961, ils firent l'acquisition d'une deux-chevaux grâce à laquelle ils partirent tous les dimanches en vadrouille, changeant chaque semaine de destination. Ce jour-là, on trayait les vaches plus tôt. Et on allait à la messe en cours de route. Tout était calculé au mieux pour ne pas perdre de temps et profiter au maximum de la journée, car il fallait impérativement être de retour pour 17h, les vaches ne pouvant attendre.

Ils ont ainsi voyagé dans toute la Haute-Savoie et un peu en Savoie aussi. Lorsque François a pris sa retraite, ayant passé le relais à Jean-Louis, il a pu enfin choisir, avec son épouse, des destinations plus éloignées, comme l'Autriche, la Norvège ou le Canada !

Marie-Thérèse adorait ces voyages, elle tenait même un journal de bord, notant chaque jour dans un cahier tout ce qu'ils faisaient.

Le constat est clair : François Mégevand a eu une vie bien remplie !

Merci à lui de nous avoir fait partager ses souvenirs.

Merci à Martine pour son aide lors des entretiens ainsi qu'à Claude Mégevand pour les précisions historiques et généalogiques.

Corinne FAVRE



Etat-civil

Naissances

- **Joshua Louis CLAUDEL** est né le 16 août 2016
- **Constante Marie MALFRAY**, fille de Sylvain MALFRAY et Caroline TANGUY, est née le 19 septembre 2016
- **Thomas Grégory SEVE**, fils de Grégory SEVE et Laëtitia TROUILLET, est né le 23 septembre 2016
- **Leila BERMOND**, fille de Brice BERMOND et Sarah BOURIEL, est née le 3 décembre 2016

Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux petits citoyens.

Mariages

- **Raphaël DALLIERE et Anne-Sophie VALENTE** se sont unis le 27 août 2016

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Décès

- **Remco ZWART** est décédé le 23 décembre 2016
- **Fernande Thérèse BINI (épouse PILLET)**, est décédée le 29 décembre 2016

Nous présentons nos condoléances à leurs proches.

Infos pratiques

Ecole Beaupré

École maternelle :	04 50 04 47 43
École primaire :	04 50 04 59 58
Secrétariat :	04 50 04 47 04
Permanences :	
SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi 8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi 16h00 à 18h00	

La Mairie

97, Route du Bé d'Lè
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50
Courriel : mairie@presilly.fr

www.presilly.fr

Ouverture au public :
Lundi de 10h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 15h à 19h

Service Intercommunal de la Petite Enfance

Communauté de Communes du Genevois
Bâtiment Athéna 2
38, rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74160 Archamps

04 50 95 91 40

Centre de loisirs Récréa-Beaupré

135, rue Beaupré
74160 Beaumont

04 50 83 77 78

Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances

Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00
Fermée dimanches et jours fériés

Régie Eau et assainissement

285, rue Louis Rustin
Bâtiment Héra 1
Archamps Technopole
74160 Archamps

04 50 959 960

téléphones et sites utiles

pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65

Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11

Enfance en danger : 119

Violences femmes info : 3919

Allo service public : 3939

www.justice.gouv.fr

www.defenseurdesdroits.fr

www.admin.ch